



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination  
des politiques interministérielles  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le **- 9 JUIN 2022**

La préfète de la Somme

à

Mesdames et Messieurs les maires  
des communes mentionnées in fine

**OBJET :** Refus de l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de BOSQUEL, par la SAS Parc éolien du Bosquel.

Je vous informe que par arrêté préfectoral de ce jour, l'autorisation environnementale sollicitée par la SAS Parc éolien du Bosquel en vue d'exploiter un parc éolien, comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison, sur le territoire de la commune de BOSQUEL, est refusée.

Cet arrêté peut être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>.

Pour la préfète et par délégation,  
la cheffe de bureau

Caroline LANTENOIS

51 rue de la République

CS 42001

80020 AMIENS CEDEX 9

Tél : 03 22 97 81 80 / 03 22 97 81 14 / 03 22 97 80 80 (standard)

Mél à ces trois adresses : [sophie.leroy@somme.gouv.fr](mailto:sophie.leroy@somme.gouv.fr) et [anne.mareschal@somme.gouv.fr](mailto:anne.mareschal@somme.gouv.fr) et [pref-environnement@somme.gouv.fr](mailto:pref-environnement@somme.gouv.fr)